

J'ai été prise en charge dans le cadre du PRADO, puis-je tout de même être accompagnée par la PSMI?

Publié le : 31 janvier 2025

Oui, la sage-femme libérale à votre demande (ou vous-même) peut prendre contact avec la PSMI de votre secteur. Une puéricultrice peut se déplacer à votre domicile pour vous apporter l'aide dont vous avez besoin pour vous ou votre enfant.

